



## REGLEMENT DU CONCOURS DE FOALS CHEVAUX 2008

### FRANCE DRESSAGE

1- Peuvent participer à ce concours les foals de race Selle Français, Anglo-Arabe, Anglo Arabe de croisement, Selle Etranger dont le stud-book est tenu en France ou inscrits dans le registre du cheval de selle ou inscrits comme origine constatée, et ayant au moins un parent labellisé dressage.

2- Peuvent participer à ce concours, les foals nés en France, issus d'un ou deux parents labellisés, ou qualifiés à titre individuel par au moins un juge FRANCE DRESSAGE, ne pouvant être inscrits dans les races ci-dessus et inscrits ou en cours d'inscription à un stud- book européen reconnu.

3- Les foals seront jugés sur leur modèle et leurs allures en 2 sections mâles et femelles. La mère sera présentée en main au pas et au trot, les allures du poulain seront alors jugées autour de la mère. Les présentateurs porteront une **tenue blanche** (chemise, pantalon).

4- Le jury sera composé d'au moins trois juges officiant séparément. La notation sera effectuée selon la grille France DRESSAGE. En cas d'ex æquo, la note d'allures départage. D'éventuelles modifications au présent règlement pourront être apportées par le président de jury.

5- Les meilleurs candidats seront récompensés par des primes, des plaques et des flots.

6- Le meilleur foal mâle et la meilleure femelle Selle Français seraient qualifiés, le cas échéant, pour le championnat de France des foals Selle Français.

7- Le concours se déroulera à SAUMUR, dans le cadre de la Semaine du Dressage du 25 au 28 septembre 2008 organisée avec l'E.N.E., la S.H.F. et S.E.I. (Saumur Equestre International).

8- Les droits d'engagements par foal, seront à verser à l'ordre de FRANCE DRESSAGE et sont fixés à :

- 15 euros pour les foals inscrits au FED.
- 50 euros pour les foals non inscrits au FED.,

Les personnes non-membres de FRANCE DRESSAGE s'engagent à adhérer à l'association pour la somme de 50 euros (chèque joint à l'engagement).

9- Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE selon chacun des classements mâles ou femelles pour un montant de 750 € Seule la moitié des participants bénéficient de primes, avec un maximum de 8 foals mâles et 8 foals femelles classés. La répartition des primes sera la suivante :

1 <sup>er</sup>	250 €	2 <sup>ème</sup>	150 €	3 <sup>ème</sup>	100 €	4 <sup>ème</sup>	80 €
5 <sup>ème</sup>	60 €	6 <sup>ème</sup>	45 €	7 <sup>ème</sup>	35 €	8 <sup>ème</sup>	30 €

10- Les engagements sont à adresser avant le 5 septembre 2008 au secrétariat de FRANCE DRESSAGE, Haras du Pin, 61310 LE PIN AU HARAS, sur formulaire à lui demander. Après cette date et après accord de FRANCE DRESSAGE, le montant des engagements sera du triple du montant initial.